

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le 30 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LA-POTERIE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PIERRE, Maire de la Commune.

La séance a été publique.

Date de la convocation : 23 juin 2016.

PRESENTS : MM PIERRE M, EUZENAT A, Mmes GIRARD CABOURG C, GLET J, DEVILLERS B, MM MEUNIER PV, BEHAGLE G, Mmes LE CORRE L, MAIGNANT M, FOURNEL H, MM LUMEAU D, HERVE JL, GAUTIER B, GRANDZINSKI M, Mmes ROZIC T, PRIOUL S, GUILLO K, M BRUNET F.

ABSENT EXCUSE : M DROUIN R.

POUVOIRS : néant.

SECRETAIRE : Mme LE CORRE L.

Conseillers en exercice : 19

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

1/ Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : adhésion à la nouvelle charte d'entretien des espaces communaux.

Madame Mathilde ALIX, technicienne du SMGBO, et Madame GIRARD présentent au conseil municipal la charte régionale d'entretien des espaces communaux qui s'inscrit dans le contrat de projet Etat-Région 2014-2020, dont l'objectif est la réduction significative des pollutions d'origine phytosanitaire.

Cette charte comprend cinq niveaux d'engagement, les communes signataires s'engagent à respecter au minimum le niveau 1.

La commune de Saint-Jean, engagée dans la démarche depuis 2011 se situe au niveau 3. Elle s'est engagée en 2016 dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts, qui consiste à adapter l'entretien des espaces verts en fonction de leur nature, de leur situation, et de leur usage. La végétalisation du cimetière est aussi en réflexion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à la Charte d'entretien des Espaces Communaux révisée début 2016.

2/ Décision modificative n°1 budget général.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser la décision modificative suivante du budget général 2016 :

Investissement - Dépenses	Investissement – Dépenses
2313-14 Travaux Salle Pierre Glet – 5 000.00 €	21578-92 Acq matériel voirie + 5 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- Autorise les modifications proposées ci-dessus.

Monsieur Bertrand GAUTIER entre en séance.

3/ Communauté de Communes du Pays de Redon : extension de périmètre.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté inter préfectoral portant projet de périmètre de la Communauté de communes du Pays de Redon étendu à la commune de Les Fougerêts à compter du 01 janvier 2017.

Suite à la notification de cet arrêté, le conseil communautaire et les conseils municipaux concernés disposent de 75 jours pour se prononcer sur la modification de périmètre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la commune de Les Fougerêts à la Communauté de communes du Pays de Redon.

4/ Syndicat Mixte du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust : retrait de la commune de Saint-Gravé.

Monsieur le Maire fait part de la demande de la commune de Saint-Gravé de se retirer du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Oust afin de se rapprocher de la Communauté de communes de Questembert.

Le Conseil Syndical du 6 avril 2016 a validé cette demande, la Communauté de communes du Pays de Redon devra se prononcer à son tour.

Monsieur Dominique LUMEAU entre en séance.

5/ Déclassement d'un chemin communal.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur et Madame LEPAGE, propriétaires d'une maison située à Bonard et desservie par un chemin communal classé dans le domaine public, d'acquiescer une partie de ce chemin.

Il rappelle que pour procéder à l'aliénation d'un bien communal, il faut constater sa désaffectation et procéder à son déclassement qui peut être réalisé sans enquête publique lorsque l'opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation publique.

Monsieur LUMEAU précise que cette voie n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public, la partie longeant la propriété de M. et Mme LEPAGE étant exclusivement entretenue par ces derniers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation du bien et décide de son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal.
Les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge des demandeurs.

6/ Point sur les travaux d'aménagement de bourg.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement de bourg : les enrobés seront réalisés lundi et mardi prochains, le nouvel accès à l'école primaire sera réalisé cet été (élargissement du portillon, réalisation d'une rampe permettant l'accès aux vélos, poussettes).

8/ Compte rendu des délégués aux diverses structures intercommunales.

Les délégués font le compte rendu des différentes réunions auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.



Le Maire,

Michel PIERRE

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Il informe que les présentes délibérations pourront faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.*

Publié le 4 juillet 2016.